

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
70 ELIZABETH II, 2021

Projet de loi 293

Loi proclamant le 10 juillet Jour de Nikola Tesla en Ontario

M. T. Rakocevic

Projet de loi de député

1^{re} lecture 17 mai 2021

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le 10 juillet Jour de Nikola Tesla en Ontario

Préambule

Inventeur et ingénieur serbo-américain prolifique, Nikola Tesla a créé en 1888 le système de production et de transmission à longue distance de courant alternatif polyphasé, qui a changé le monde.

L'invention du courant alternatif est inexorablement liée à l'histoire de l'Ontario. En effet, le système de Nikola Tesla a été utilisé pour créer la première centrale hydroélectrique du monde, à Niagara Falls. En 25 ans, chaque grande municipalité et chaque canton du sud de l'Ontario avait accès à l'électricité.

En plus du courant alternatif et du système hydroélectrique que nous utilisons tous aujourd'hui, Nikola Tesla a obtenu de nombreux autres brevets importants qui ont inauguré l'ère technologique du XX^e siècle, notamment le moteur électrique, la radio, la commande à distance, la robotique, les rayons X, le radar et le laser. Visionnaire et futurologue authentique, Nikola Tesla a remis en question l'utilisation des combustibles fossiles et envisagé une forme d'énergie renouvelable et gratuite.

Nikola Tesla a consacré toute sa fortune et tous ses efforts à l'avancement de la recherche scientifique, pour finalement mourir tout seul et sans le sou. Nous utilisons ses inventions chaque jour, mais nous ne reconnaissons pas toujours son immense contribution à la société moderne.

Notre monde reflète les rêves devenus réalités d'innombrables scientifiques, ingénieurs et intervenants dans le domaine de la médecine. Comme leur travail de visionnaire a amélioré considérablement nos vies quotidiennes, il importe de leur rendre hommage. L'observation du jour de Nikola Tesla le 10 juillet servira d'inspiration aux générations à venir.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour de Nikola Tesla

1 Le 10 juillet de chaque année est proclamé Jour de Nikola Tesla.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2021 sur le Jour de Nikola Tesla*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 10 juillet de chaque année Jour de Nikola Tesla.